

# M E T R O P O L E A I X - M A R S E I L L E - P R O V E N C E

## CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 30 Novembre 2018

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 20

Affichage du compte rendu intégral

en date du 11 Décembre 2018

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le 7 du mois de Décembre à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

### N°2018-039

Renouvellement de la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence Conseil de Territoire du Pays de Martigues et l'Office de Tourisme et des Congrès de Martigues – Société Publique Locle Tourisme Evénement du Pays de Martigues (SPLTE) pour la mise en place de visites guidées sur le site archéologique de Saint-Blaise

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Marc **DEPAGNE**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Françoise **EYNAUD**, M. Emmanuel **FOUQUART**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, Mme Eliane **ISIDORE**, M. Jean-Jacques **LUCCHINI**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**,

Excusés avec pouvoir

Mme Sophie **DEGIOANNI** - Pouvoir donné à Mme Françoise **EYNAUD**  
M. Stéphane **DELAHAYE** - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSÉDÈS**  
Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI** - Pouvoir donné à Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**  
Mme Nathalie **LEFEBVRE** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**  
M. Robert **OLIVE** - Pouvoir donné à Mme Eliane **ISIDORE**  
Mme Virginie **PEPE** - Pouvoir donné à M. Jean-Luc **DI MARIA**

Excusés sans pouvoir

M. Stéphane **DIDERO** - M. René **GIORGETTI** - Mme Régine **PERACCHIA**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Mme Françoise **EYNAUD** a été désignée **secrétaire de séance**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil le rapport suivant :

Depuis 2012, le Pays de Martigues conventionne avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Martigues – Société Publique Locle Tourisme Événement du Pays de Martigues - pour la mise en place de visites guidées gratuites sur le site archéologique de Saint-Blaise à destination exclusive d'une clientèle individuelle et ce, tous les dimanches à 14h30 hormis les mois de juillet et Août, et les vacances de Noël période creuse pour le site archéologique.

En 2018 la fréquentation est de 516 visiteurs soit une moyenne de 15 personnes par visite guidée. Le coût de la visite pour l'année 2018 est de 138 euros TTC soit une dépense de 4 692 euros TTC pour 34 visites.

Il est donc proposé de reconduire pour l'année 2019 ces visites auprès de l'Office de Tourisme et des Congrès de Martigues – Société Publique Locle Tourisme Événement du Pays de Martigues sans augmentation du tarif soit 138 euros TTC la visite.

Cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019. Le paiement sera facturé à trimestre échu.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-Les-Remparts ;

#### **Où le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la mise en place des visites guidées gratuites le dimanche constitue une offre de médiation permettant aux visiteurs individuels de mieux saisir toute la complexité du site archéologique de Saint-Blaise.

#### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Est approuvée la convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Martigues – Société Publique Locle Tourisme Événement du Pays de Martigues pour la mise en place de visites guidées sur le site archéologique de Saint-Blaise au prix de 138 euros TTC par visites.

##### **Article 2 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

*Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE  
LE PRESIDENT,  
GABY CHARROUX**